

**Lettre de lecteur parue dans le 24 heures du 01.04.2009**

## **ECONOMIESUISSE**

### **A côté de la plaque!**

Dans sa newsletter du 23 mars, EconomieSuisse consacre un article à la récente décision du Conseil national d'affecter une partie de la taxe CO2 à la rénovation énergétique des bâtiments.

Ils y parlent d'un «nouvel impôt». C'est leur première erreur puisque, comme ils l'écrivent eux-mêmes quelques lignes plus loin, cette taxe n'est pas nouvelle mais a été introduite il y a bientôt deux ans.

EconomieSuisse s'inquiète de la remise en question d'un «système équilibré, qui permet de se libérer de la taxe CO2 à condition de s'engager à réduire les émissions». Or, ce système n'est absolument pas remis en question, les entreprises faisant des efforts de réduction de leurs émissions étant toujours dispensées de cette taxe.

Enfin, ils prétendent que cette réaffectation sèmerait «le doute sur les politiciens qui avaient récemment assuré que la taxe CO2 sur les combustibles serait restituée dans sa totalité». Or, cette taxe est toujours redistribuée dans sa totalité. Qui plus est, la part de cette taxe injectée directement dans l'économie a augmenté; et elle est injectée dans l'économie suisse, puisqu'on ne peut pas délocaliser une rénovation de bâtiment (on ne peut pas, à ma connaissance, envoyer sa maison en Chine pour l'y faire rénover).

La question qui reste est donc: mais que défend EconomieSuisse?

Benjamin Leroy-Beaulieu,  
membre d'écologie libérale,  
Sion